

Séance de l'Assemblée des délégué-e-s (Comptes) du 21 mai 2025

mercredi 21 mai 2025 • 19:30 - 20:20 | Auberge du Lion d'Or à Siviriez |

Séances Assemblée délégué-e-s

Participants

P Présent A Absent E Excusé O Online

	Valentin Bard	Préfet	valentin.bard@fr.ch	P
	Simon Richoz	Directeur AGR	simon.richoz@glaneregion.ch	P
	Laura Casalderrey	Secrétaire AGR	laura.casalderrey@glaneregion.ch 079 959 46 89	P
	Mélanie Schmid	Secrétaire AGR	melanie.schmid@glaneregion.ch	P
	Beatriz Santos	Secrétaire AGR	beatriz.santos@glaneregion.ch 079 399 55 73	P
	Délégué-e-s des communes selon liste des présences (Annexe 1)			P
	Membres du Comité de direction de l'AGR selon liste des présences (Annexe 1)			P
	Invité-e-s selon liste des présences (Annexe 1)			P

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de la séance

Valentin Bard

M. Valentin Bard, Président de l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association Glâne Région, ouvre la séance, adresse les salutations d'usage et remercie l'ensemble des participant-e-s pour leur présence.

Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et souligne la présence de M. David Fattebert, M. Armand Jaquier et Mme Daphnée Roulin, Député-e-s au Grand Conseil fribourgeois.

Les listes des présences et des excusé-e-s est disponible sur demande et annexée à l'original du procès-verbal (Annexe 1).

1.2 Ordre du jour

Valentin Bard

M. Valentin Bard informe que la convocation ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés conformément aux dispositions légales et statutaires.

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 6 novembre 2024

3. Rapport d'activités 2024
4. Comptes 2024
 - 4.1. Présentation
 - 4.2. Rapport de l'organe de révision
 - 4.3. Rapport de la commission financière
 - 4.4. Approbation
5. Election de deux membres du Comité de direction
 - 5.1. Représentant de la commune de Rue
 - 5.2. Représentant de la commune de Grangettes
6. Divers
 - 6.1. Plan directeur régional : information
 - 6.2. Autres

Aucune question particulière n'a été soumise à ce sujet. Le cas échéant, toute intervention serait volontiers accueillie et traitée sous le point "Divers".

Le Président demande toutefois à l'Assemblée si elle souhaite formuler une remarque ou une question concernant l'ordre du jour.

Aucune observation n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1.3 Scrutateurs

Valentin Bard

Pour cette assemblée, le Président propose les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

1. Mme Christine Ruef, Conseillère communale à Ursy
2. M. Gilles Audergon, Conseiller communal à Vuisternens-devant-Romont

1.4 Constitution de l'Assemblée

Valentin Bard

La constitution des Assemblées est définie par les statuts de l'Association Glâne Région. **M. Valentin Bard** rappelle que chaque commune dispose d'une voie par tranche de 500 habitant-e-s. Selon la liste des présences, la répartition est la suivante :

Nombre de communes formant l'assemblée : 14

- Nombre de communes présentes : 13
- Nombre total de voix des membres : 54
- Nombre de voix des communes présentes : 52
- Commune absente : Billens-Hennens
- Majorité absolue à : 27 voix.

La majorité des voix étant représentées, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Pour conclure, **M. Bard** tient à rappeler que, conformément à la Loi sur les communes, seul-e-s les délégué-e-s des communes sont habilité-e-s à intervenir lors de l'Assemblée des délégué-e-s. Les membres du Comité de direction disposent d'une voix consultative.

Toujours selon cette même loi, les délégué-e-s se réfèrent à l'avis de leur Conseil communal. Cela signifie que les prises de parole, et plus particulièrement les votes, doivent refléter la position officielle du Conseil communal qu'ils ou elles représentent.

2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 6 novembre 2024

Valentin Bard

 20241119_Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 06.11.24_signé.pdf



3 Rapport d'activités 2024

3.1 Introduction

Valentin Bard

 AGR_Rapport d'activités 2024.pdf

M. **Valentin Bard** introduit ce point 3 - Rapport d'activités 2024 - par une citation figurant dans le rapport précité : "Personne ne peut siffler une symphonie, car il faut tout un orchestre pour la jouer." Il estime que cette image illustre avec justesse le travail réalisé au sein des associations de communes, et en particulier au sein de l'AGR.

M. Bard informe que le rapport d'activités 2024 est disponible sur le site internet de l'AGR (Annexe 3). Il en souligne ensuite quelques points clés au niveau de la gouvernance :

- Départ de M. Willy Schorderet, ancien Président du Comité de direction ;
- Nomination de M. Valentin Bard, nouveau Président du Comité de direction ;
- Entrée en fonction de M. Simon Richoz, Directeur ;
- Départ de M. Christophe Seydoux, ancien Chef du Service Officiel des curatelles de la Glâne ;
- Nomination de Mme Anne Schrago, nouvelle Cheffe du Service Officiel des curatelles de la Glâne ;
- Départ de plusieurs membres du Comité de direction et des commissions, notamment du fait des fusions de communes qui sont entrées en vigueur et également des changements dans le cadre des exécutifs communaux ;
- Election de M. Julien Ronce, nouveau Président de la commission Curatelles ;
- Election de M. Jean-Claude Cornu, nouveau Président de la commission Aménagement et Economie.

Puis, il revient sur quelques temps forts de l'année 2024 :

- Approbation du plan directeur régional par le Conseil d'Etat, à la suite à sa validation par l'Assemblée des délégué-e-s de l'AGR ;
- Important travail d'analyse mené par la commission Mobilité en vue du nouvel horaire 2025 des transports publics ;
- Organisation de l'événement de réseautage FribourgOPEN en Glâne, à Villaz, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) ;
- Révision de la table et du règlement des subventions par la commission Petite Enfance ;
- Adoption par l'Assemblée des délégué-e-s du subventionnement de 43 nouvelles places en crèche pour 2024 (avec notamment l'ouverture d'une nouvelle crèche pop e poppa et la création de places supplémentaires à la crèche Casse-Noisettes) ;
- Approbation, dans le cadre du budget 2025, d'une subvention pour les parents qui placeraient leurs enfants dans une nouvelle crèche lagiraf à venir à Torny-le-Grand ;
- Présentation, par la commission Synergies et structure, d'un premier état des lieux entre les trois associations (AGR, COG, RSG).

Il invite l'Assemblée à prendre connaissance du rapport d'activités 2024, un document particulièrement précis et riche en données chiffrées, offrant une vue d'ensemble claire et structurée des actions menées durant l'année.

M. Valentin Bard partage ensuite le fruit de son analyse : 39 Conseillères et Conseillers communaux siègent au sein de l'Association Glâne Région, soit 40% des membres des exécutifs communaux liés à l'AGR (que ce soit dans une commission ou au sein d'un comité). Ce chiffre témoigne d'un fort engagement politique régional. Il tient à remercier chaleureusement ces élus pour leur investissement et le temps qu'ils consacrent à l'association.

Avant de céder la parole à M. Simon Richoz, directeur, il tient à adresser un remerciement tout particulier au personnel de l'AGR, qui fait vivre l'association au quotidien avec son engagement et son professionnalisme.

3.2 Information

Simon Richo

 AGR - Rapport d'activités 2024.pdf

M. Simon Richo, Directeur, présente le travail réalisé par le secrétariat général de l'AGR au cours de l'année 2024. Composée de quatre personnes représentant un total de 3 équivalents plein temps (1.6 jusqu'au 31.01.25, 2.6 jusqu'au 31.08.25 et 3 depuis le 01.09), l'équipe a accompli quelque 6'500 heures de travail. Cette activité se répartit comme suit :

- 50 % consacrés à la gestion des différents organes de l'AGR (Assemblée des délégué-e-s, Comité de direction, commissions, etc.) ;
- 35 % dédiés aux nombreuses tâches administratives courantes ;
- 15 % affectés à la gestion des mandats externes (VOG, AEGN, Innoreg, CGRR).

Il partage ensuite quelques chiffres clés illustrant l'ampleur du travail accompli :

- 1'500 factures traitées ;
- 50 séances organisées, dont 30 au bénéfice direct de l'AGR ;
- 78 dossiers de jetons de présence établis, dont 52 pour l'AGR ;
- 23 salaires générés chaque mois, dont 13 pour le personnel de l'AGR.

M. Richo souligne que la gestion des mandats représente une part non négligeable de l'activité du secrétariat. Ce travail ne se limite pas uniquement à la coordination administrative, mais englobe également de nombreuses tâches opérationnelles découlant de ces engagements. En 2024, environs 1'000 heures y ont été consacrées, réparties comme suit :

- 700 heures pour le VOG ;
- 250 heures pour l'AEGN ;
- 15 heures pour Innoreg ;
- 5 heures pour le CGRR.

En conclusion, il remercie les élu-e-s pour la confiance accordée, ainsi que ses collaboratrices pour le travail accompli tout au long de l'année 2024.

Il invite ensuite l'Assemblée à formuler d'éventuelles questions ou remarques en lien avec le contenu présenté.

Aucune intervention n'étant exprimée, **M. Valentin Bard** remercie M. Simon Richo pour sa présentation et rappelle qu'aucun vote formel n'est requis sur le rapport d'activités 2024.

4 Comptes 2024

4.1 Présentation

Simon Richo

 AGR_Rapport organe de révision 2024.pdf

 AGR_Comptes de résultats 2024_avec écarts.pdf

 AGR_Message aux comptes 2024.pdf

M. Simon Richo présente les éléments essentiels des comptes 2024, tels qu'ils figurent dans les rapports annexés (annexes 4, 5 et 6), lesquels font partie intégrante du présent procès-verbal et ont été transmis aux élu-e-s en amont de l'assemblée.

Les comptes 2024 révèlent la situation suivante :

1. **Total des charges : CHF 3'635'703.28 ;**

2. **Total des revenus : CHF 667'504.84 ;**
3. **Contribution communale : CHF 3'405'626.56 ;**
4. **Excédent des revenus : CHF 437'428.12 ;**
5. **Revenu extraordinaire : CHF 15'600.00 ;**
6. **Ecart des charges nettes par rapport à la participation des communes prévue au budget : CHF 31'000.00 ;**
7. **Liste des dépassements supérieurs à 25 % du budget** à valider par l'Assemblée des délégué-e-s (en même temps que l'approbation des comptes 2024) ;
8. **Compte des investissements : CHF 25'298.55** - Le crédit d'engagement pour le PDR voté lors de l'Assemblée des délégué-e-s en 2021 est arrivé à son terme d'investissement ;
9. **Total des dépenses : CHF 426'136.20 ;**
10. **Total du bilan : CHF 1'373'496.88 ;**
11. **Capital-propre de l'association : CHF 813'253.48 ;**
12. **L'excédent de CHF 437'428.12 sera rétrocédé aux communes selon la clé glânoise** et elle s'appliquera sous la forme d'une compensation sur l'acompte à verser par les communes pour l'année 2025.

M. Valentin Bard remercie M. Simon Richoz pour sa présentation.

Avant d'ouvrir la séance aux questions, il donne la parole à M. Julien Ronce, Président de la commission financière, afin qu'il procède à la lecture du rapport de ladite commission.

Puis, il ouvre la discussion de portée générale.

M. Bard tient à préciser un élément difficilement quantifiable : l'attribution des places en crèche dépend du revenu des parents, selon le barème des subventions. Chaque année, de nouveaux enfants sont accueillis, mais il est difficile d'anticiper dans quelle mesure les familles disposent de moyens financiers plus ou moins élevés. Pour l'année 2024, la situation a été favorable, avec un nombre plus important de familles disposant de revenus supérieurs, ce qui a contribué positivement au résultat financier.

Il en profite également pour remercier l'ensemble des commissions pour leur engagement et le respect des budgets. C'est grâce à leur rigueur et leur travail que l'AGR parvient à dégager des excédents de revenus.

M. Patrick Mayor, Syndic de la commune de Villorsonnens demande si les heures supplémentaires effectuées par le personnel de l'AGR sont provisionnées et si des mesures sont prévues pour améliorer cette situation en 2025.

Il est répondu que :

- Oui, les heures supplémentaires sont bien provisionnées.
- Oui, des mesures ont été prises : une personne à 50 % a été engagée en septembre 2024. Par ailleurs, plusieurs changements importants ont eu lieu au sein de l'AGR, notamment la nomination du Président, M. Valentin Bard, ainsi que du Directeur, M. Simon Richoz. Durant cette période de transition, la direction s'est appuyée sur l'expérience de Mme Laura Casalderrey. Grâce à une meilleure organisation et à l'optimisation des processus, une diminution des heures supplémentaires est attendue pour 2025.

Aucune autre remarque ni question n'est formulée par l'Assemblée.

4.2 Rapport de l'organe de révision

 AGR_Rapport organe de révision 2024.pdf

Le rapport de l'organe de révision est disponible sur le site internet de l'AGR. Il est également annexé au procès-verbal (annexe 6).

Une lecture du document n'est pas demandée.

4.3 Rapport de la commission financière

Julien Ronce

 20250507_Préavis de la commission financière sur les comptes 2024.pdf

M. Julien Ronce, Président de la commission financière, procède à la lecture du rapport (annexe 7). Il indique que la commission financière a examiné les comptes conformément au mandat qui lui a été confié et en application des dispositions de la Loi sur les finances communales (LFCo). La Fiduciaire V. Scaiola conclut que les comptes annuels arrêtés au 31.12.2024 sont conformes à la législation en vigueur.

N'ayant aucun commentaire à formuler sur le rapport de l'organe de révision, la commission recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

M. Ronce remercie les membres du Comité de direction, tout particulièrement Mme Laura Casalderrey et M. Simon Richoz, pour le travail accompli et leur précieuse collaboration.

M. Valentin Bard remercie à son tour la commission financière pour l'examen des comptes 2024 ainsi que pour l'élaboration du préavis.

Aucune question n'étant soulevée, la séance se poursuit.

4.4 Approbation

Valentin Bard

Trois objets sont soumis à la votation de l'Assemblée des délégué-e-s, qui les approuve à l'unanimité : 

- **Les crédits supplémentaires, requis en cas de dépassement de 25 % sur un crédit budgétaire de fonctionnement, conformément aux dispositions de la Loi sur les finances communales ;**
- **Le compte de résultat 2024 ;**
- **Le compte des investissements 2024.**

M. Valentin Bard adresse ses sincères remerciements aux délégué-e-s pour la confiance, ainsi qu'à toutes les personnes ayant contribué à l'obtention de ce bon résultat.

5 Election de deux membres du Comité de direction

5.1 Introduction

Valentin Bard

M. Valentin Bard rappelle à l'Assemblée que, conformément aux statuts de l'AGR, toutes les communes doivent être représentées au sein du Comité de direction, en principe par leur Syndic ou Syndique.

Il précise que c'est l'Assemblée des délégué-e-s qui est compétente pour élire les membres de ce Comité.

Deux sièges doivent être formellement repourvus au sein du Comité de direction :

5.2 Représentant de la commune de Grangettes

Valentin Bard

Pour la commune de Grangettes, désormais représentée par M. Joël Castella, Syndic, en remplacement de M. Christophe Menétrey, ancien Syndic.

Selon la Loi sur les communes, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait par tacite reconduction.

M. Bard demande s'il y a d'autres personnes souhaitant intégrer le Comité de direction de l'AGR.

En l'absence de candidature supplémentaire et sans demande de scrutin, M. Joël Castella est élu tacitement. 

5.3 Représentant de la commune de Rue

Valentin Bard

Pour la commune de Rue, suite à la fusion intervenue au 01.01.2025. M. Joseph Aeby, Syndic, a été désigné comme représentant de la nouvelle commune, en remplacement de Mme Antoinette Piccand, ancienne représentante de l'ancienne commune de Rue avant la fusion.

Selon la Loi sur les communes, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait par tacite reconduction.

M. Bard demande s'il y a d'autres personnes souhaitant intégrer le Comité de direction de l'AGR.

En l'absence de candidature supplémentaire et sans demande de scrutin, M. Joseph Aeby est élu tacitement.

6 Divers

7 Plan directeur régional : information

Simon Richoz

 Presentation_AD_AGR_0525.pdf

M. Valentin Bard informe l'Assemblée que, en juillet 2024, l'Assemblée des délégué-e-s de l'AGR avait adopté le plan directeur régional, lequel avait ensuite été transmis au Canton de Fribourg pour approbation. Cette compétence relève du Conseil d'Etat, qui vient tout récemment de rendre sa décision.

L'approbation du PDR par le Conseil d'Etat constitue une étape importante et l'AGR saisi l'occasion de cette assemblée pour en présenter les éléments clés. De manière générale, il s'agit d'une excellente nouvelle, les grandes orientations du PDR ayant été validées par l'Etat de Fribourg. Seules quelques conditions d'approbation devront encore être ajustées.

M. Bard cède ensuite la parole à M. Simon Richoz.

M. Simon Richoz confirme que l'AGR a reçu la décision formelle du Conseil d'Etat, accompagné des documents officiels, notamment les préavis des services cantonaux et de la direction compétente.

Il souligne que le résultat est globalement très positif : l'essentiel du contenu du plan directeur régional (PDR) a été accepté sans réserve. Quelques conditions d'ordre formel et informatif ont été posées, principalement liées à l'actualisation de certains éléments. L'AGR dispose d'un délai d'une année pour adapter le document en conséquence et le soumettre à nouveau au canton de Fribourg.

Suite à l'adoption du PDR par l'Assemblée des délégué-e-s et à son approbation par le canton, le plan bénéficie désormais d'un effet juridique pleinement contraignant pour les communes. **L'AGR est dès à présent systématiquement consultée par le canton pour toute modification des plans d'aménagement local (PAL).**

En ce qui concernant les effets immédiats, il précise que toute extension de zones à bâtir au niveau communal ne pourra être réalisée que si elle est conforme au PDR, c'est-à-dire :

- à l'intérieur du périmètre d'urbanisation tel qu'actualisé ;
- en cohérence avec la stratégie régionale des zones d'activités, pour les communes concernées.

M. Richoz rappelle également **plusieurs principes fondamentaux liés à l'application de la législation sur l'aménagement du territoire :**

- La conformité au plan directeur régional (PDR) ne permet en aucun cas de déroger aux principes de la Loi fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire, ni aux dispositions du plan directeur cantonal, qui continuent de s'appliquer indépendamment ;

- L'approbation du PDR ne garantit pas que toutes les mesures qui y sont inscrites, pourront effectivement être mises en oeuvre ;
- La priorité reste donnée à l'utilisation et à l'optimisation des zones à bâtir existantes ;
- A l'échelle communale, les extensions de zones à bâtir prévues dans le PDR ne peuvent être envisagées que si toutes les possibilités de densification ont été préalablement étudiées et si un besoin avéré de nouvelles surfaces constructibles peut être démontré.

Il aborde ensuite la question du **territoire d'urbanisation**, défini par le canton, qui délimite les secteurs au sein desquels les communes peuvent envisager des extensions de zones à bâtir. Ce territoire constitue un outil essentiel pour orienter le développement futur des zones constructibles à l'échelle communale.

Dans ce cadre, le canton avait accordé à la région la possibilité de proposer des ajustements et une actualisation de ce territoire d'urbanisation. A l'issue de l'examen cantonal, 12 des 19 zones proposées ont été acceptées. Les 7 autres ont été refusées, principalement en raison de leur non-conformité avec la Loi sur l'aménagement du territoire ou avec les critères du plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne le niveau de desserte en transports publics.

Un autre volet important du PDR concerne la **stratégie régionale des zones d'activités**. Les éléments essentiels de cette stratégie ont été approuvés par le canton. Cependant, certaines clarifications devront être apportées dans le cadre des adaptations à réaliser par l'AGR, notamment :

- la définition du potentiel global d'extension, sans remise en cause des priorités stratégiques établies ;
- la délimitation précise du périmètre de la zone cantonale de Villaz, qui doit encore être affiné ;
- la non-approbation de la zone d'activités "Romont, sous-gare" en tant que zone d'activités régionale.

M. Richo commente brièvement la carte illustrant la stratégie régionale des zones d'activités, permettant une visualisation synthétique des périmètres identifiés et des priorités définies.

Pour conclure, il présente les **prochaines étapes liées à la mise en œuvre du plan directeur régional** :

- Organisation de rencontres avec les communes concernées par les effets du PDR, en coordination avec la commission Aménagement et Economie ;
- Préparation d'un dossier de mise à jour du plan directeur régional, intégrant les ajustements demandés par le canton ;
- Organisation d'une nouvelle consultation publique du PDR, portant uniquement sur les éléments modifiés, suivie d'une communication des résultats ;
- Réalisation d'un nouvel examen cantonal et d'une nouvelle procédure d'approbation, prévue en parallèle d'ici la fin de l'année 2025.

M. Valentin Bard complète la présentation de M. Richo en soulignant que chaque service cantonal concerné est consulté et élabore un préavis dans le cadre de la procédure. La commission Aménagement et Economie de l'AGR joue un rôle essentiel en analysant et en synthétisant ces préavis ainsi que les diverses conditions formulées, afin de rendre le résultat plus compréhensible et accessible pour les communes.

Il insiste sur l'importance d'un travail de collaboration étroite entre l'AGR et les communes, ainsi que sur la nécessité d'assurer une transmission claire et régulière de l'information. Le plan directeur régional constitue un nouvel outil, qu'il convient d'approprier. Il est donc tout à fait normal que certaines questions subsistent.

Il invite les élu-e-s à ne pas hésiter à poser leurs questions, précisant que M. Simon Richo, qui était auparavant en charge du plan directeur cantonal au sein du SeCA avant de rejoindre l'AGR, se tient à disposition pour y répondre avec compétence.

Mme Nicole Aeschlimann, Conseillère communale à Villaz, souhaite savoir à quel moment ou à quel stade l'AGR interviendra dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL) des communes.

- Il est précisé qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une intervention directe de l'AGR dans le processus de révision. Dans le cadre de l'examen du canton du PAL, qui comporte plusieurs étapes

dont un examen préalable et un examen final, le SeCA consultera l'AGR au même titre que les autres services de l'Etat. L'AGR sera invitée à rédiger un préavis, principalement pour vérifier la conformité des éléments du PAL avec le PDR. Cette consultation représente une forme de double sécurité, visant à garantir la cohérence entre les documents communaux et la stratégie régionale validée.

- Il est par ailleurs souligné qu'il est fortement recommandé d'engager des échanges en amont de la révision du PAL, afin de faciliter le processus et d'anticiper d'éventuelles divergences.
- M. Valentin Bard propose, dans ce cadre, que la commune de Villaz établisse un contact bilatéral privilégié avec M. Simon Richoz, afin de ne pas retarder davantage l'avancement de la révision de son PAL.

Aucune autre question n'ayant été formulée, M. Bard poursuit le déroulement de la séance.

8 Autres

Valentin Bard

Aucun point divers ni remarque n'ayant été soulevé par les délégué-e-s, **M. Valentin Bard** annonce :

la date de la prochaine Assemblée des délégué-e-s, fixée au mercredi 5 novembre 2025.

Le Président clôt la séance à 20h20 en remerciant chaleureusement l'ensemble des personnes pour leur présence et la confiance accordée, ainsi que les membres du Comité de direction, des commissions et le personnel de l'AGR pour leur engagement, sans oublier la presse et les invité-e-s pour leur présence. Il invite enfin l'Assemblée à partager un moment convivial lors de la partie récréative.

Annexes :

- Liste des présences (Annexe 1)
- Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 06.11.2024 (Annexe 2)
- Rapport d'activités 2024 (Annexe 3)
- Message aux comptes 2024 (Annexe 4)
- Comptes de résultats 2024_avec écarts (Annexe 5)
- Rapport de l'organe de révision et comptes 2024 (Annexe 6)
- Rapport de la Commission financière (Annexe 7)
- Présentation PowerPoint (Annexe 8)



Valentin Bard
Préfet



Laura Casalderrey
Secrétaire AGR